



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2004/L.12
24 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingtième session
Bonn, 16-25 juin 2004

Point 11 de l'ordre du jour
Examen continu des fonctions et des activités du secrétariat

**Projet de conclusions proposé par la Présidente
concernant le point 11 de l'ordre du jour**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note des vues exprimées par les Parties sur ce point. Les Parties ont réaffirmé leur confiance à la Secrétaire exécutive et au secrétariat et ont reconnu le rôle important que ceux-ci jouaient dans le processus de la Convention. Elles ont aussi souligné la nécessité de préserver la transparence et l'objectivité des travaux, de la documentation et des déclarations publiques du secrétariat, notamment de distinguer les opinions des Parties qui font l'objet d'un consensus et celles qui ne le font pas.
2. Le secrétariat a mis l'accent sur la grande importance accordée à l'Article 101.3 de la Charte des Nations Unies, qui se lit comme suit: «La considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation des services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible.». Le SBI a prié le secrétariat de lui fournir, à sa vingt et unième session, des informations actualisées sur la répartition géographique du personnel supérieur et d'indiquer les critères retenus pour la nomination de ces fonctionnaires.

BNJ.04-201

3. Le SBI a invité la Conférence des Parties (COP) à prier à sa dixième session le Président, de reprendre ses consultations sur la procédure de nomination du Secrétaire exécutif évoquée au paragraphe 127 du document FCCC/CP/2002/7 et d'en rendre compte à cette même session.

4. Le SBI s'est félicité que la Secrétaire exécutive réaffirme l'engagement du secrétariat de faire preuve du degré le plus élevé de professionnalisme et d'objectivité. La Secrétaire exécutive a aussi mis en évidence les efforts déployés par le secrétariat pour promouvoir la transparence en général. À cet égard, elle s'est déclarée disposée à répondre aux considérations et préoccupations particulières des Parties au sujet du fonctionnement du secrétariat.

5. Le SBI est convenu de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa vingt et unième session. À cette fin, il a prié le secrétariat de l'informer des dispositions prises pour l'organisation d'ateliers sur la Convention, notamment concernant le choix des critères, l'établissement du calendrier et la gestion de ressources modestes.
